

Réunion d'échange de pratiques

Le contentieux du reclassement

La procédure d'accueil et d'intégration des agents en situation de reclassement

Avant la reprise	Pendant la reprise	Suite à la reprise
<p>1. Echange pluridisciplinaire à construire avec l'équipe projet dans le but de recueillir le point de vue des acteurs intervenant dans le parcours de l'agent en amont (envoi d'un courrier à l'agent pour se mettre à sa disposition + proposition d'un rendez-vous RH pour l'informer sur ses droits)</p>	<p>8. Mise en place de l'accueil spécifique pour l'agent, en fonction des choix opérés en amont de la reprise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation des partenaires du maintien dans l'emploi (Cap Emploi - OPS...) - Aménagement du poste de travail (et si nécessaire mobilisation des financements FIPHFP) - Tutorat - Etc. 	<p>10. Evaluation à 6 mois</p>
<p>2. Echange téléphonique avec la personne pour préparer l'entretien et expliquer à l'agent le contenu et l'objectif de l'échange</p>	<p>9. Bilans intermédiaires dans la continuité de l'arrivée de l'agent dans son service (fin de semaine, à 1 mois)</p>	<p>11. Si l'évaluation est positive, mise en œuvre effective du reclassement (détachement ou intégration directe, etc.)</p>
<p>3. Réunion de l'équipe pluridisciplinaire pour organiser l'accompagnement : qui fait quoi ? A quel moment ?</p>		<p>12. Si l'évaluation n'est pas positive, réflexion autour de la mobilité de l'agent sur un autre poste ou accompagnement à la refonte du projet professionnel</p>
<p>4. Organisation, si possible, d'une visite de pré-reprise afin de réaliser un diagnostic de la situation et d'anticiper les aménagements à mettre en place</p>		
<p>5. Entretien avec l'agent</p>		
<p>6. Mise en œuvre des modalités d'accueil envisagées : accueil, contractualisation du retour, information de l'encadrement et de l'équipe, réflexion autour des organisations de travail, etc.</p>		